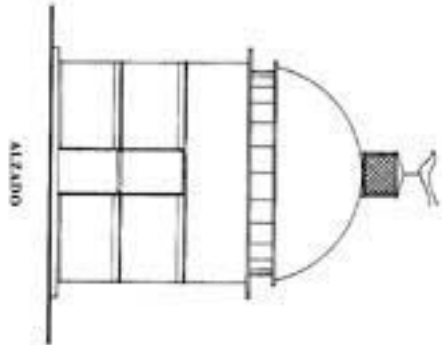
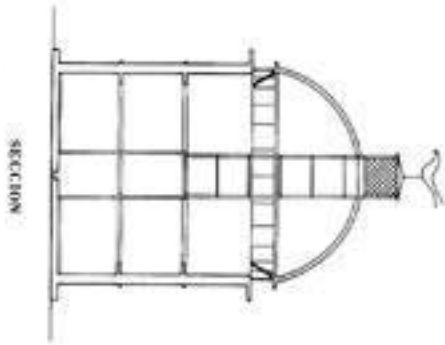


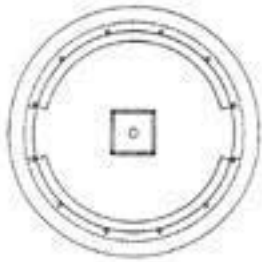
ANTEPROYECTO DE PALOMAR



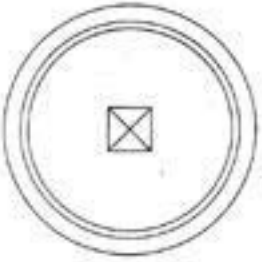
mayo 1907

ESCALA 1:50

PLANTA



CUBIERTA



ANEXO 2000000000  
Española



Laboratoire **BIARD** s.a. / 44, grande rue / b.p. 4 / 01140 thoissey/tél. (74) 66 03 99/télex bsa 380267

n° d'agrément : v 540/80

-----  
DECEMBRE 1982  
-----

**ORNISTERIL** → limitation des pigeons

POSOLOGIE → 30 g par jour par pigeon

<u>DOSE JOURNALIERE</u>	<u>DOSE MENSUELLE</u>	<u>DOSE ANNUELLE</u>
pour 100 pigeons	pour 100 pigeons	pour 100 pigeons
0,030 kg x 100 = 3 kg	3 kg x 30 = 90 kg	90 kg x 12 = 1 080 kg

Les responsables des parcs et jardins ou les employés municipaux ne distribuant pas ORNISTERIL pendant les week-ends, il est conseillé de doubler la dose les vendredi et lundi.

N.B. La posologie annuelle de distribution reste modulable en fonction de votre implantation géographique qui détermine la couvaison des pigeons de votre ville.

## ORNIS T É R I L N'EST PAS UN PRODUIT MAIS UNE METHODE DE CONTRACEPTION

---

### CONTRACEPTION :

STABILISATION

CESSATION DE NIDIFICATION

CESSATION DEGATS D'IMMEUBLES PUBLICS  
PARCS ET JARDINS

RASSEMBLEMENT DES PIGEONS HORS DES  
POINTS NEVRALGIQUES

UN PIGEON TRAITE EST UN PIGEON SAIN

DIMINUTION SYSTEMATIQUE VU LA  
NON-REPRODUCTION

### METHODE D'APPLICATION

- Choix d'emplacement (importance capitale)
- Détermination du personnel : les responsables des parcs et jardins ou les employés municipaux, ou éventuellement les amoureux des pigeons qui les nourrissent bénévolement (nourriciers, club du Jèma age, etc...) main d'oeuvre gratuite,
- En ce qui concerne l'élaboration du plan d'application, nous avons comme conseiller à disposition la personne qui a conçu le plan et dirigé l'opération pendant 10 ans à Genève.

La contraception des pigeons correspond aux méthodes modernes d'intervention et satisfait aux besoins de l'écologie.

BUREAU MUNICIPAL D'HYGIENE

46, rue Chambre de l'Edit

81108 CASTRES CEDEX

Nos réf. : DM/CJ

Thoissey, le 8 Juin 1982

A l'attention de Monsieur P. MOREL

Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu participer à notre enquête pigeons et tenons à vous préciser les points suivants.

Le produit que nous fabriquons et distribuons actuellement ORNISTERIL est un contraceptif rigoureusement identique par sa méthode et son principe actif que ceux employés en médecine humaine.

A ce même titre, il bénéficie aussi d'une autorisation de mise sur le marché et a été instruit pendant 1 an par les Services des Ministères de la Santé et de l'Agriculture tant pour démontrer son efficacité et son innocuité pour les animaux traités.

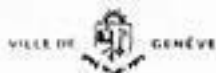
La ville de Genève utilise cette méthode depuis 1970 et n'envisage pas de l'abandonner.

Vous trouverez ci-joint un dossier qui vous permettra de faire plus ample connaissance avec notre produit.

Etant à Grenoble, au Salon EQUIMA, allée centrale - stand n° 736, il nous serait agréable de pouvoir vous y rencontrer.

En restant à votre disposition pour toute autre information, veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

D. MATHERON  
Pharmacien responsable



**ENQUÊTES ET SURVEILLANCE**

Boulevard Léopoldine 29  
Case postale 447, 1211 Genève 3  
Téléphone 26 18 05  
Châssis extérieurs 17 13 17

Genève, le 7 novembre 1979

PHARMACIE PRINCIPALE  
A l'att. de M. Jacques STALDEN  
Rue du Marché 11

1204 Genève

**A T T E S T A T I O N**

Depuis juin 1970, la Ville de Genève lutte contre la prolifération des pigeons en utilisant de la graine de maïs traitée ORNISTERIL.

Très rapidement cette action s'est révélée positive, le nombre des pigeons a diminué de façon très importante. A ce jour, il ne représente plus que le 20 % de l'estimation initiale.

Il est hors de question de cesser toute distribution de graines traitées, tant que le problème ne sera pas totalement maîtrisé.

Il est à préciser que la graine ORNISTERIL est parfaitement admise par les pigeons et que son efficacité est totale et ne nuit en rien dans la santé des volatiles.

LE MAIR DE GENÈVE 1979  
ENQUÊTES ET SURVEILLANCE



*M. Fleury*  
M. Fleury



Le conseiller d'Etat  
chargé du département des travaux publics

210.mg

Genève, le 17 JUIL 1914  
5, rue Gené-Dufour

PHARMACIE PRINCIPALE  
11, rue du Marché  
1211 - GENEVE 3

Concerne : Limitation du nombre des pigeons.

Messieurs,

Comme vous le savez, la lutte contre les pigeons entreprise dans notre canton a débuté il y a cinq ans environ.

La mise au point de notre intervention au moyen de vos graines ornithoriles a demandé un certain temps, mais les difficultés du début ont été rapidement surmontées.

Aujourd'hui, on peut affirmer que les graines anti-conceptionnelles sont efficaces, même si le nombre des pigeons n'a pas fortement baissé. En effet, ceux-ci semblent vivre plus longtemps qu'auparavant, étant donné qu'ils ont à disposition de la nourriture de qualité et à profusion.

On peut cependant estimer que d'ici deux ans leur nombre aura très sensiblement diminué.

Veuillez croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jaques VERNET

VILLE DE GENÈVE

—  
Enquêtes et Surveillance  
Halles et Marchés

Note à M Jean DE TOLEDO, Administrateur  
de la Pharmacie Principale

le 10 septembre 1976

Concerna: Mise au point et utilisation de l'ORNISTERIL

### 1. Objectif à atteindre

A Genève, comme dans de nombreuses autres villes, la prolifération exagérée des pigeons a provoqué de nombreux dégâts aux bâtiments publics et privés, aux parcs et promenades, et également une souillure très importante des places, rues et lieux publics en général.

Par ailleurs, le nombre exagéré de ces bisets, très souvent porteurs d'ornithose (64% d'après le rapport signé par le vétérinaire cantonal, le 28 novembre 1968), est un vecteur de maladies que l'on avait intérêt à diminuer au maximum.

Les essais d'imprégnation de graines destinées à agir comme contraceptif ont été entrepris dès la mi-avril 1966.

Le problème consistait:

- a) à avoir un produit aussi actif que possible mais d'un coût pas trop élevé, ce qui revenait à dire qu'il fallait trouver le dosage minimum en produit actif mais d'une efficacité absolue. Car, trop faible, la contraception n'était plus totale, et trop élevé, il entraînait la maladie et la mort des pigeons;
- b) le produit devait être bien accepté par les pigeons. Il s'agissait également de trouver les essences aromatisant de façon agréable le produit;
- c) le choix de la graine devait être tel qu'elle soit absorbée facilement mais pas par d'autres oiseaux.

Les essais ont duré deux ans environ. Ils ont été effectués dans des pigeonniers propriété de la Ville de Genève, aux Halles de l'Île.

### 2. Tests d'efficacité

Les tests d'efficacité consistaient essentiellement à dénombrer, avant l'utilisation du produit et après son administration, la quantité des oeufs pondus et ceux fécondés.

### 3. Mode d'administration

La mise au point étant terminée, nous avons procédé à l'administration à l'échelle de la Ville.

Au début, nous avons pensé distribuer le produit dans un nombre de points très élevé afin d'avoir la certitude de toucher un maximum d'animaux. Nous nous sommes rendus compte que les pigeons prenaient rapidement l'habitude de se rassembler, ce qui nous a amenés à diminuer progressivement les points de distribution qui s'élèvent maintenant de 50 à 60, dont le tiers est desservi par les Services de la Ville.

Après 6 ans de pratique, nous constatons que les résultats obtenus sont tout-à-fait satisfaisants, car le nombre de ces volatiles a diminué de façon très importante. Toutefois, il y a lieu de relever que les pigeons étant parfaitement nourris, leur santé s'est améliorée de façon très sensible et leur vie s'est prolongée; raison pour laquelle on ne peut vraiment constater la diminution de leur nombre qu'après un certain temps.

Enfin, plus aucun dégât n'est constaté dans les parcs et promenades, notamment sur les bourgeons et les jeunes pousses, autrefois très appréciés par les pigeons. Les plates-bandes restent, actuellement, intactes.

En conclusion, le traitement anticonceptionnel par l'ORNISTERIL est certainement très efficace mais il demande à être poursuivi assez longtemps. De plus, il semble bien qu'il soit illusoire de penser qu'il puisse en être autrement, car si l'on entend pouvoir traiter un coefficient important de pigeons, il faut arriver à créer l'habitude du rassemblement, et cela ne saurait être obtenu rapidement.

LE CHEF DU SERVICE DES  
ENQUÊTES ET SURVEILLANCE

  
M. Fleury



PHARMACIE PRINCIPALE

Département ORNISTERIL

Note complémentaire récapitulative au rapport d'INTERVETIA  
de Novembre 1968

LUTTE POUR LA DIMINUTION DES PIGEONS  
\*\*\*\*\*

L'expérience des années écoulées d'emploi avec succès d'ORNISTERIL par la ville de Genève, et par d'autres villes européennes, a révélé que la graine de maïs propre et soigneusement calibrée est l'aliment support le plus prisé des pigeons des villes et le plus pratique à l'épandage.

- Il est livré en sac de 25 kg de maïs prêt à l'épandage.
- Le maïs enrobé par ORNISTERIL est d'une excellente conservation dans son emballage original. Il peut être stocké pendant plus d'un an dans un local sec et aéré à température normale.
- Les périodes d'application les plus favorables pour atteindre les pigeons reproducteurs, sont d'avril à juin et septembre - octobre, soit environ 150 jours par année.
- La distribution aux pigeons doit être faite aux premières heures de la matinée, aux points fréquentés régulièrement (rue hors de la grande circulation, espaces verts, squares, etc.) par ceux-ci.
- Les pigeons apprécient cette nourriture qu'ils dévorent en quelques instants, se groupent et reviennent les jours suivants sur les lieux de distribution choisis, d'où la facilité et l'efficacité du traitement.
- Le calibrage des graines de maïs évite la consommation de celle-ci par les petits oiseaux, mésanges, pinsons, moineaux, etc., qui ne sont pas touchés par le traitement destiné aux pigeons.

- Les graines de maïs enrobées d'ORNISTERIL ne sont pas dangereuses pour l'homme et les enfants dans les quantités pouvant être avalées lors des épandages.
- Il y a lieu de faire prendre des mesures éventuelles pour éviter l'épandage de nourritures pour les pigeons, autres que ORNISTERIL.
- Ne pas oublier que le nombre des pigeons dans les villes double chaque année, d'où l'urgence du traitement à effectuer dès avril de chaque année jusqu'à la diminution satisfaisante du nombre.
- Le traitement régulièrement pratiqué réduira de 80 à 90 % la nidification dès la seconde année d'application.

#### PRATIQUE D'APPLICATION

1. Evaluer approximativement le nombre de pigeons à traiter.
2. Déterminer les lieux les plus favorables à l'épandage d'ORNISTERIL et les dénombrer.
3. Déterminer la quantité de graines de maïs nécessaires pour une période d'application en se basant sur l'épandage de 1 à 4 kg par jour et par lieu de distribution.
4. Passer commande d'ORNISTERIL à temps, convenir des livraisons du stockage et de la distribution dès le début du mois d'avril.
5. Le personnel chargé de l'épandage journalier (main-d'œuvre du service des parcs, de la voirie, de la police, etc...) recevra les ordres nécessaires pour assurer l'épandage de 1 à 4 kg de graines de maïs ORNISTERIL à la main, aux premières heures de la matinée, à chaque endroit déterminé.
6. Une seule distribution par jour est suffisante, le pigeon gavé le matin ne revient pas manger l'après-midi.
7. Afin d'éviter le gaspillage, l'épandage au lieu choisi sera d'une quantité progressive selon le nombre de pigeons venant manger qui ira en croissant chaque jour.
8. Le choix des emplacements d'épandage évitera les rues très passantes ou les emplacements trop animés pour que les pigeons puissent manger librement sans être chassés. Les graines de maïs ne doivent pas être cassées ou écrasées par les piétons ou les véhicules en petits débris qui pourraient être involontairement absorbés par les petits oiseaux.

9. Il est conseillé de déterminer des emplacements de distribution qui pourront être progressivement transférés et distancés des façades à protéger des pigeons. Ceux-ci, une fois gavés de maïs enrobés d'ORNISTERIL, ont tendance à se grouper et se reposer sur les arbres voisins, libérant ainsi les façades de leurs souillures, premier résultat positif de la lutte avec ORNISTERIL.

JM/CB

4 janvier 1974

3Le Panorama"  
61, boulevard du Mont Boron

06300 NICE

Nos réf. : DM/CS

Madame,

Nous vous remercions pour votre courrier du 29 mai 1984 et vous prions de bien vouloir trouver ci-joint nos conditions commerciales pour notre produit ORNISTERIL.

Ce produit contraceptif doit être distribué tous les jours à raison de 30 grammes par jour et par pigeon.

Le traitement de vos 15 pigeons nécessite donc l'utilisation annuelle d'environ 165 kg d'ORNISTERIL.

En ce qui concerne les autres espèces susceptibles d'absorber ces grains, nous tenons à vous préciser les faits suivants :

1) les tourterelles : notre spécialité est également active sur cette espèce dont la vitesse de multiplication et l'extension depuis 5 à 10 ans dans les quartiers résidentiels et les zones de pinèdes de nos cités, en particulier sur la Côte d'Azur, laisse présager d'une implantation au moins aussi importante que celle des pigeons dans nos villes. Les tourterelles consomment en moyenne 20 grammes par jour et par individu soit environ 15 kg par an pour un couple.

2) les moineaux et petits passereaux, bien que le maïs utilisé soit du maïs dit "petit grain rond", l'ouverture du bec des petits passereaux ne leur permet pas d'absorber les graines. La faible quantité de brisures qu'ils peuvent néanmoins absorber ne peut entraîner pour eux aucune conséquence toxique.

Souhaitant par la présente avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, madame, l'expression de nos sentiments dévoués.

CHATEAU MALARTIC-LAGRAVIERE

33850 LEOGNAN

N<sup>o</sup> réf. : DP/JC

Monsieur,

Suite à votre demande du 17 juillet 19847 nous tenons à vous apporter les précisions suivantes.

La fréquence de reproduction des différentes espèces de pigeons est variable suivant l'espèce mais aussi suivant les conditions climatiques ambiantes.

D'une manière générale, le pigeon biset qui constitue la grande majorité des pigeons peuplant nos villes se reproduisent au rythme de deux à trois couvées par année.

Un traitement à l'ORNISTERIL, en tenant compte des pigeonneaux pouvant être actuellement présents au nid, devrait permettre de garantir l'absence de tels pigeonneaux au bout de 30 jours.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

VILLE DU CREUSOT

Services Techniques Municipaux

71 200 LE CREUSOT

Nos réf. : DM/CJ

Vos réf. : STM/BC/AMR

Objet : graines contraceptives pigeons

Monsieur,

Suite à votre courrier du 22 juillet qui a retenu toute notre attention, nous vous confirmons le point que vous évoquez.

Notre produit ORNISTERIL agréé au titre de médicament vétérinaire par les services des Ministères de la Santé et de l'Agriculture ne présente aucune toxicité pour l'homme et les enfants en particulier.

Il faudrait qu'un enfant absorbe 200 g de grains traités en l'état pour présenter des troubles qui se manifesteraient par des vomissements qui lui feraient éliminer le produit.

Souhaitant avoir répondu à votre attente, nous vous remercions de l'intérêt que vous avez bien porté à notre produit et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués.

002435

1er juillet 1980

AP/AD

VILLE DE MONTBELIARD

Objet : Opération "Pigeons"

Ce qu'il est convenu d'appeler l'opération Pigeons a débuté à MONTBELIARD la première semaine d'avril. Il s'agit de l'application du procédé ORNISTERIL, brevet suisse de la Pharmacie Principale de Genève, fabriqué par le Laboratoire BIARD de THOISSEY (Ain) qui en assure la promotion et la vente pour l'EUROPE.

Ce procédé consiste à mettre à la disposition des pigeons une nourriture abondante et constante. Cette nourriture est du maïs traité, c'est à dire enrobé d'un produit à base d'hormone de synthèse et maintenu en place sur le grain par un fixatif. Ce produit, non toxique pour les humains, a pour but de stopper la ponte et de stériliser mâles et femelles, sans mettre en danger la vie des volatiles. Au contraire, ceux-ci, régulièrement alimentés, retrouvent un état physique normal (ce qui autrement est rarement le cas). L'action d'ORNISTERIL est effective dès le 5e jour de traitement. La ponte reprend après 10 à 20 jours d'interruption de traitement. La diminution du nombre des pigeons devient sensible par la mort naturelle des oiseaux âgés (10 à 12 ans) et par le fait que la colonie ne se renouvelle pas.

Pour ce qui est de MONTBELIARD, les résultats sont pleinement satisfaisants. Un jardinier a été désigné pour son comportement sérieux dans le travail pour mener à bien cette opération. Il alimente tous les jours sauf les dimanches le matin à 6h30 et en 8 points répartis sur l'ensemble de la ville, principalement le centre : Fg de Besancon, Square des Chasseurs, Batiment des Halles, Place Denfert, rue de la Schliffe, Cour du Chateau, Place St Martin et Temple St Georges. Il distribue environ 30 à 40 kg par tournée soit une moyenne de 30 g par pigeon.

Certains habitants alimentent les pigeons sur la voie publique, davantage semble-t-il depuis que la Ville le fait, certainement par manque de confiance dans le produit et donc par manque d'informations. D'autres par contre se montrent coopératifs soit en cessant d'alimenter, soit en alimentant avec la graine traitée que nous leur donnons.

Pour la première fois depuis 12 ans environ, il nous est possible de fleurir normalement la ville sans redouter la voracité des pigeons et pour la première fois depuis longtemps, il a été possible de planter à nouveau des bégonias sempervirens Place Denfert, plantes dont les pigeons sont particulièrement friands.

Cette action doit être menée d'une façon continue jusqu'à ce que l'on juge la colonie suffisante. Une information du public devrait nous aider, l'idéal étant que les habitants prennent, avec le temps, la relève du personnel municipal en alimentant les pigeons avec la graine fournie par la Ville, celle-ci gardant toutefois le contrôle de cette opération.

Service Parcs et Jardins



Nos réf. : DM/GJ

Mairie de Vernon

B. P. 903

27207 VERNON CEDEX

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, vous voudrez bien trouver ici évoqués les principaux points de votre courrier du 30/10.

L'ORNISTERIL que nous commercialisons est un réel médicament vétérinaire et bénéficie, à ce titre, d'une autorisation de mise sur le marché conjointe des ministères de la Santé et de l'Agriculture. Cette autorisation vous garantit un réel label du produit et vous assure que toutes les études quant à l'innocuité et la sécurité d'emploi de ce produit ont été menées et avalisées par les services administratifs nommés ci-dessus.

Ce produit est destiné à la limitation du nombre des pigeons des villes, il a été conçu et dosé en principe actif pour cette seule espèce : ceci explique pourquoi notre étiquetage indique des réserves de distribution à cette seule espèce. Les passereaux ne peuvent que manger les brisures éventuelles des grains de maïs et en fait, même si cela se répétait, leur "santé" n'en subirait aucun dommage.

Comme il est prudent de tenir les médicaments humains hors de portée des enfants, il nous est imposé par contrainte législative de mentionner sur l'étiquetage de tenir ce produit hors de portée des enfants.

Les études que nous avons effectuées sur l'ingestion éventuelle de ces grains par un enfant ont fait ressortir : le produit (Progestérone) et le dosage utilisé font que la toxicité est extrêmement réduite et parfaitement réversible puisqu'elle se manifeste par des nausées et vomissements favorables donc à l'élimination des grains ingérés. Il faudrait qu'un enfant de 10 kg absorbe 200 g de grains traités pour atteindre les doses pouvant présenter d'éventuels effets secondaires sérieux. Ceci semble bien impossible en pratique d'autant plus que les grains

.../

ont un goût peu agréable pour l'homme.

Dernier point concernant la consommation des pigeons traités. Il s'agit de la consommation humaine et non parce que le produit aux doses utilisées est toxique mais parce que les rares pigeons urbains consommés par des citoyens sont, en principe, des individus chétifs et malades qui sont bien souvent des vecteurs des maladies infectieuses transmissibles à l'homme.

La consommation de pigeons traités par d'autres espèces animales n'a jamais été envisagée dans nos études mais nous pensons, au vu de nos bases de connaissance, qu'il est bien improbable que des effets secondaires se manifestent sur les animaux ayant consommé ces pigeons traités.

En restant à votre disposition pour toute information vous manquant sur cette méthode, soyez assuré, Monsieur, de l'expression de nos sentiments les meilleurs.

P.S. Pouvez-vous nous faire parvenir une photocopie de l'article ayant trait aux méfaits des pigeons dans votre cité.

[Política](#)
[Justicia](#)
[Internacional](#)
[Iberoamérica](#)
[Sociedad](#)
[Salud](#)
[Comunicados](#)
[Lenguas](#)
[Agencia de  
Información  
Local de  
Extremadura](#)

## Internacional

### Italia.- El Ayuntamiento de Como distribuye maíz anticonceptivo para reducir el número de palomas

ROMA, 4 May. (De la corresponsal de EUROPA PRESS, C. Giles) -

El Ayuntamiento de Como (norte de Italia) ha decidido distribuir en las plazas de la ciudad, un tipo de maíz con una sustancia anticonceptiva para reducir el ritmo de procreación de las palomas, que han invadido la ciudad.

La decisión se ha tomado después de una campaña de control del nacimiento de palomas en el centro histórico y que ha demostrado el número excesivo de los animales en la ciudad.

Desde hoy, se distribuirá en las cinco plazas de la ciudad 'Ovistop', un medicamento que contiene un producto químico no nocivo para las palomas pero capaz de retrasar los ritmos reproductivos de estos animales.

El objetivo será el de reducir un 30 por ciento la proliferación de las colonias de palomas en la ciudad, visto que los excrementos de estos animales son corrosivos y dañan los monumentos.

En el perímetro de la ciudad (2,5 kilómetros de superficie) se han calculado que existen unos 1.000 ejemplares mientras que el límite de palomas que puede soportar una ciudad es de 300 por kilómetro cuadrado. La campaña durará tres años y cinco días a la semana se distribuirá en cada una de las plazas, un kilo de es maíz tratado.

#### Destacados



Sociedad de la  
información



Te Ofrece  
Canal Energía

#### VIAJES



Te Ofrece  
Canal Turismo



Te ofrece  
Canal Deportes



Te ofrece  
La Cultura